

## Avis de Réunion valant Avis de Convocation

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire de la société Fleury Michon SA (Euronext compartiment B) sera réunie le mardi 23 mai 2017 à 9h00 à l'adresse suivante : Espace CIC Ouest, 2 rue Jean-Claude Bonduelle, 44040 Nantes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour :

### Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président du Conseil d'administration sur l'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les comptes consolidés 2016, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce, et sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur l'organisation des travaux du conseil d'administration et le contrôle interne ;

- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'attribution d'actions gratuites conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce,

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;

- Approbation d'une convention réglementée : conclusion de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt de 1.372.026, 50 €, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (*décision CA 15.12.2016*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de caution en faveur de notre filiale italienne P.F.I. pour sûreté du paiement, par P.F.I., de 50 % du montant des créances que cette dernière cède dans le cadre d'une opération d'affacturage à la société de financement Ifitalia pour une somme totale de 5.000.000 € (*décision CA 1.4.2016*).

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention d'animation stratégique valant avenant au contrat de prestations de services avec

### **FLEURY MICHON**

**Société au capital de  
13.382.658, 85 €**

**Siège social**

**La Gare 85700**

**POUZAUGES,**

**572 058 329 RCS LA**

**ROCHE SUR YON**

**Fleury Michon**

**éligible PEA PME**

**Prochaine**

**publication :**

**20 juillet 2017**

**après bourse**

**Chiffre d'affaires**

**1<sup>er</sup> semestre 2017**



la Société Holding de Contrôle et de Participations – S.H.C.P. (*décision CA 1.4.2016*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt de 1.997.685 €, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (*décision CA 17.12.2015*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie pour sûreté d'un emprunt contracté par P.F.I. à hauteur d'un montant maximum de 800.000 € (*décision CA 26.6.2014*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de contre-garantie complémentaire de la garantie accordée par Beretta pour sûreté d'un emprunt de 800.000 € contracté par P.F.I. (*décision CA 29.8.2014*).

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution consenti pour sûreté des emprunts contractés par Platos Traditionales (*décision CS 21.12.2006*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution au profit de la société Delta Daily Foods (Canada) (*décision CS 27.6.2007*) ;

- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de compte courant d'actionnaire avec la société Très Bien Merci (*décision CA 11.4.2014*) ;

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice en cours ;

- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social dans les conditions prévues par les articles L 225-209 du Nouveau Code de Commerce ;

- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Geneviève Gonnord pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue en 2020 ;

- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Nadine Deswasière pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue en 2020 ;

- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christine Mondollot pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de

## Fleury Michon

Fondée en 1905, Fleury Michon est aujourd'hui encore une entreprise familiale et indépendante de taille intermédiaire.

Les 3.900 collaborateurs sont rassemblés autour du projet d'entreprise Aider les Hommes à manger mieux chaque jour.

Elle est implantée en France, en Italie, en Espagne, en Slovénie et au Canada.

En France, elle est n°1 en GMS en charcuterie libre-service, en plats cuisinés frais et en surimi.

Fleury Michon est le n°1 des plateaux-repas livrés aux entreprises en région parisienne.





l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue en 2020 ;

- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Magdelenat pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et tenue en 2020 ;

## Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- Attribution d'actions gratuites au profit de certains salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;

- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié bénéficiaire ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés concernées, ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du conseil d'administration ;

- Modification de l'article 21 des statuts ;

## Assemblée Générale Ordinaire :

- Proposition du renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSM OUEST, représentée par Monsieur Nicolas PERENCHIO, nouveau signataire, pour une durée de six exercices, prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Proposition de ne pas nommer de nouveau co-commissaire aux comptes suppléant,

- Dans l'hypothèse où votre assemblée aurait décidé de ne pas modifier l'article 21 des statuts, proposition de nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;

- Pouvoirs.

Le texte des résolutions sera publié au BALO du vendredi 14 Avril 2017.



## Contacts

**Investisseurs, analystes, journalistes financiers**

Jean-Louis ROY, Directeur administratif & financier

**Autres journalistes et médias**

Cyril TRANCHANT, Responsable communication financière

☎ 02 51 66 76 71

[infos.finances@fleurymichon.fr](mailto:infos.finances@fleurymichon.fr)

[www.fleurymichon.fr](http://www.fleurymichon.fr)